

Recours au Règlement

lire dans le fascicule 46, aux pages 25 et 30—et ont déclaré que le terrain avait été acheté pour 125 000 \$.

Nous avons tenté d'obtenir du ministre tous les faits au sujet des relations du gouvernement avec cette société. Hier, pour une raison ou une autre, le ministre—soit parce qu'il ne connaissait pas les faits, soit parce qu'il a induit la Chambre en erreur, sans doute par inadvertance. . .

M. le Président: De toute évidence, il s'agit ici d'un débat sur des faits qui sont soumis à l'étude de la Chambre. Un député n'est pas censé invoquer le Règlement pour débattre à nouveau une question ou un échange de propos.

Le député peut reformuler son rappel au Règlement, mais, à mon avis, ce n'en est pas un.

Si le député a autre chose à dire, je l'entendrai.

[Français]

LE BLOC QUÉBÉCOIS—LA PÉRIODE DES QUESTIONS
ORALES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je voudrais rappeler au Président le fait qu'il existe un groupe sous la férule du Bloc québécois qui, à l'occasion, veut avoir l'opportunité de poser des questions en Chambre et rendre le gouvernement responsable de ses actions.

Monsieur le Président, depuis quelques semaines, je vous demanderais de réviser votre liste pour savoir jusqu'à quel point le Bloc québécois n'a pas eu son quota de questions par rapport à sa représentation dans cette Chambre. Pire encore, monsieur le Président, à chaque occasion, on a dû se limiter à une seule question, donnant alors l'occasion au gouvernement de faire un énoncé sans avoir le droit de réplique.

Monsieur le Président, pourquoi devrions-nous nous limiter à des demi-questions quand les autres membres de l'opposition ont droit à une question et à une question supplémentaire? Nous ne sommes pas des demi-députés, nous n'avons pas de demi-privilèges et nous ne sommes pas ici pour des demi-mesures, monsieur le Président!

J'aimerais vous rappeler qu'on représente autant d'électeurs que n'importe quel autre député de cette Chambre et on commence à être écoeurés de se faire traiter par charité!

[Traduction]

M. le Président: Je vais répondre à cela. Je n'ai pas besoin d'entendre d'autres députés. Les députés considéreront soigneusement, ainsi que le public qui regarde, que la période de questions a été très vigoureuse et que

nous n'avons pas atteint le nombre habituel de députés. Je ne dispose que de 45 minutes. Je suis sûr que le député peut accepter le fait que j'ai entendu son commentaire et que j'essaierai de faire de mon mieux demain et les autres jours.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je demanderais aux députés de se réfréner et de se comporter comme il faut à la Chambre. Il y a de nombreuses années, les députés ont cessé de se comporter de la sorte, car le public en avait vraiment assez.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE
L'ARTICLE 52 DU RÈGLEMENT

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, en vertu de l'article 52 du Règlement, je propose que cette Chambre s'ajourne maintenant pour permettre un débat sur les effets absolument désastreux des taux d'intérêt élevés.

Dans une ville comme la ville de Montréal, monsieur le Président, qui compte une population équivalente à celle du Manitoba, nous avons en ce début de récession, un taux de chômage de plus de 14 p. 100. On ne peut accepter. . .

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTENCE

M. le Président: J'hésite à interrompre l'honorable député, mais j'ai lu avec une certaine préoccupation la demande d'un débat d'urgence. Mais après tout, c'est un sujet qui aurait pu être débattu hier. C'est un problème, c'est un sujet qui est très important, mais il n'est pas approprié de tenir un débat aujourd'hui.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pour faire suite à votre remarque concernant l'attitude de certains députés du Bloc québécois qui ont fait du bruit, vous avez dit que vous n'aviez jamais vu cela à la Chambre des communes. Je vous dis, personnellement, que je n'ai jamais vu un groupe aussi brimé dans ses droits que le groupe du Bloc québécois quant aux périodes de questions, quant à son droit de parole et quant à tous les privilèges qui sont normalement dus à tout groupe qui représente une population! C'est difficilement acceptable.

Nous sollicitons une rencontre privée avec vous, monsieur le Président, pour régler ce cas-là.